

Conduite en sécurité des chariots électriques à conducteur accompagnant (Recommandation R 366 de la CNAMTS)



Objectif(s) :

La formation de conduite en sécurité des chariots électriques à conducteur accompagnant est établie pour assurer la sécurité de toutes les personnes de plus de 18 ans utilisant les chariots, ainsi que celle des personnes se trouvant dans leur environnement proche au moment des manœuvres.

Références:

Code du travail art.: R4323-55, L4121-1 ; R4321-4 .
Recommandation R 366 de la CNAMTS.
Recommandations INRS.

Programme:**A – Programme de formation à la conduite des transpalettes (Partie 1)**

- L'accueil
 - l'accueil des stagiaires en salle,
 - la présentation,
 - l'organisation du stage,
 - les formalités administratives,
 - la présentation du programme de la formation.
- La motivation des participants
 - l'évolution quantitative dans l'utilisation des transpalettes,
 - la productivité des appareils (ratios),
 - les accidents générés par leur mauvaise utilisation / statistiques,
 - l'apport de la formation (stagiaires / entreprise).
- La technologie des transpalettes
 - les différents types d'appareils
 - les capacités nominales
 - les caractéristiques des transpalettes (normes)
 - les équipements : roues, vérins, batteries.
- Le cadre de mise en œuvre
 - en site de production,
 - en zone de stockage,
 - aux quais de transport,
 - à l'intérieur des véhicules.
- Les mesures de sécurité liées aux facteurs de risques
 - l'opérateur : caractère, physique et psychologique,
 - la tâche à accomplir,
 - la charge à transporter (règles de chargement),
 - les matériels (vérifications),
 - les facteurs d'ambiance de travail.

Programme:

- Les opérations de quais (chargement et déchargement de véhicules)
 - les ponts de liaison : quai / véhicules,
 - la stabilité des véhicules,
 - la sécurité des chargements.
- L'application pratique
 - les vérifications avant le départ,
 - le système de roulage,
 - le vérin,
 - la batterie.
 - les déplacements en circuits balisés
 - à vide,
 - en charge.
 - les déplacements en « chicanes »
 - à vide,
 - en charge.
 - les opérations de quais,
 - la mise en place des ponts de liaison,
 - la stabilisation des véhicules à quai,
 - la simulation de chargement de palettes.

**B – Option transpalettes électriques à conducteur accompagnant en complément de la partie 1.
(Partie 2)**

- La technologie des transpalettes automoteurs
 - les différents types d'appareils,
 - les capacités nominales,
 - les caractéristiques des transpalettes automoteurs.
- Le cadre de mise en œuvre
 - en préparation de commandes.
- Les mesures de sécurité liées aux facteurs de risques
 - les matériels (vérifications).

Programme:

- L'application pratique
 - les circuits de préparation de commandes.

D – Compétence prévention des risques professionnels

- dispositions réglementaires,
- les partenaires de la prévention et leur rôle,
- les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations,
- droit-obligations-responsabilités,
- risques et sanctions liés à la prise de substances,
- processus AT/MP,
- que faire en cas d'accident,
- les EPI,
- la signalisation.

C – Transférée dans la recommandation R 485 de la CNAMTS